

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE MARDI 29 NOVEMBRE 2022

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 18

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 9

- AYANT DONNÉ POUVOIR : 3

- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 6

Le 29 novembre 2022, à 16h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à l'École de Musique Haute-Tarentaise à Bourg Saint Maurice, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice : Guillaume DESRUES, Laurent CHELLE, Laurence REGNIER, Gérard VERNAY, Françoise BESNARD, Nicolas MORIN, Frédéric BATAILLE

Les Chapelles : Paul PELLECUER

Montvalezan : Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Sééz : Lionel ARPIN, Mathieu LECLERCQ

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes : Serge REVIAL, Franck MALESCOUR

Val d'Isère : Patrick MARTIN, Véronique PESENTI-GROS

Villaroger :

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Cécile MULOT donne pouvoir à Laurence REGNIER

Cécile UTILLE-GRAND donne pouvoir à Yannick AMET

Capucine FAVRE donne pouvoir à Serge REVIAL

EXCUSÉS

Bourg Saint Maurice : Morgan LE LANN

Sééz : Éric JACQUEMOUD, Joëlle CAMPERS

Tignes : Laurence FONTAINE

Val d'Isère : Gérard MATTIS

Villaroger : Alain EMPRIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Franck MALESCOUR

2022-117 AVENANT AU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA SAVOIE

Par délibération n°2019-103, en date du 15 juillet 2019, le Conseil Communautaire a approuvé le renouvellement de la convention relative au Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) 2019-2022 avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Ce contrat prend fin au 31 décembre 2022, pour être remplacé par la Convention Territoriale Globale (CTG).

La Caisse d'Allocations Familiales de la Savoie nous propose d'inclure au Contrat Enfance Jeunesse en vigueur, les trois structures Petite Enfance créées en 2022 : la micro-crèche de Sainte-Foy Tarentaise *Les Petits Possets*, la crèche de Tignes *Les Petits Montagnards*, le Lieu d'Accueil Enfants/Parents (LAEP) géré par la Communauté de communes de Haute Tarentaise.

Ces trois structures pourront bénéficier d'un financement CEJ prolongé sur l'année 2023, puis seront incorporées en 2024 à la Convention Territoriale Globale, sur la base des sommes versées au titre du CEJ en 2023.

Pour ce faire, chaque gestionnaire de ces structures doit prendre une délibération autorisant la signature d'un avenant au Contrat Enfance Jeunesse 2019/2022.

Il est demandé au Conseil communautaire d'autoriser le Président à signer un avenant au Contrat Enfance Jeunesse pour le financement du LAEP en 2023.

VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts de la Communauté de Communes de Haute Tarentaise,

VU le Contrat Enfance Jeunesse 2019/2022,

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **SOLLICITE** la Caisse d'Allocations Familiales pour l'inscription du LAEP au Contrat Enfance Jeunesse 2019-2022
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant au Contrat Enfance Jeunesse à venir, et les conventions d'objectifs et de financement s'y afférant, avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Savoie, en partenariat avec ses communes membres.

AINSI FAIT ET DÉLIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Le Président,
Yannick AMET**

